

# Que fait la Fedmedcom pour la thérapie complémentaire?

Après la votation concernant l'initiative sur la médecine complémentaire, votation dont l'issue fut positive, le comité d'initiative s'est constitué en une organisation faîtière à savoir la Fédération de la médecine complémentaire ou Fedmedcom. L'OrTra TC est représentée depuis lors au sein du Comité de cette dernière.

L'article 118a de la Constitution fédérale stipule ce qui suit depuis le 17 Mai 2009: *«La Confédération et les cantons pourvoient, dans les limites de leurs compétences respectives, à la prise en compte des médecines complémentaires.»*

Mais rien n'est encore gagné avec un nouvel article dans la Constitution fédérale. Il faut en effet le faire vivre. Or c'est justement ce qu'ont obtenu les associations de thérapie complémentaire et de médecine complémentaire avec la reconnaissance des deux nouvelles professions. Tout comme les médecins y sont parvenus avec la reprise de leurs quatre domaines dans l'assurance de base. Et les universités proposent déjà presque partout quelques heures de médecine complémentaire destinées aux futurs professionnels de la médecine traditionnelle.

Deux articles de la présente Newsletter abordent des questions où la Fedmedcom était importante pour les intérêts de l'OrTra TC, à savoir: le financement de la formation et la mise en consultation de l'ordonnance sur les médicaments. Deux questions posées au niveau fédéral pour lesquelles l'OrTra TC est très heureuse de pouvoir compter sur la compétence et le réseau de Walter Stüdeli ([www.koest.ch](http://www.koest.ch)), stratège et conseiller politique financé en partie par la Fedmedcom. Mais l'OrTra TC compte également sur les connaissances et les contacts de l'association faîtière pour des affaires qui concernent le niveau cantonal, comme par exemple la consultation concernant la loi sur la santé, consultation qui vient d'être lancée dans le canton de Soleure.

La Fedmedcom publie deux fois par année son bulletin dont le tirage est de 50'000 exemplaires, une publication génératrice de dons qui permettent de couvrir une grande partie des coûts du secrétariat et des activités de lobbying – bulletin qui accordera une nouvelle fois une place de choix à la thérapie complémentaire dans son édition du printemps 2018.

L'OrTra TC est également entrée en contact avec le conseil de fondation de Refdata via le comité de la Fedmedcom. Les discussions en cours au sein de cette fondation portent actuellement sur la nouvelle réglementation concernant les numéros RCC et le code GLN, l'OrTra TC y représentant les intérêts des praticiens de la thérapie complémentaire.

Le plus important reste toutefois indubitablement la possibilité d'être en contact, au sein du comité de la Fedmedcom et lors de ses assemblées générales, avec des représentantes et des représentants du monde entier qui oeuvrent dans le domaine de la médecine complémentaire et de la médecine alternative, des fabricants de médicaments aux médecins et aux droguistes, en passant par les organisations de patients, et de savoir en amont déjà ce qui se passe et comment réagir le cas échéant.

L'OrTra TC est représentée au sein du Comité de la Fedmedcom par Christian Vogel. Après son élection à la fonction de président de la NVS en 2007, ce dernier est devenu membre du «comité du règlement d'examen EPS TC» en place à l'époque, ce qui en fait de facto le «plus ancien» membre de l'actuel Comité de l'OrTra TC. Christian Vogel a pu durant toutes ces an-

nées constituer un énorme savoir-faire politique ainsi qu'un réseau dans tous les domaines de la thérapie complémentaire et de la médecine alternative. Au sein du Comité de l'OrTra, il s'occupe notamment de thèmes de politique professionnelle telles les consultations qui sont ensuite traitées le cas échéant via la Fedmedcom, avant d'en relater les différents points dans la Newsletter. Depuis sa démission du poste de président de la NVS en 2016, il s'est engagé encore plus à fond dans le Comité de l'OrTra TC.